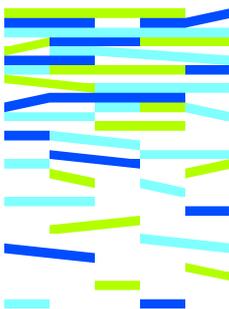




Communiqué de presse
Paris, 20 février 2017



Transport exceptionnel : les passerelles du nouveau barrage VNF seront acheminées par voie fluviale

Démarré en mars 2014, le chantier de reconstruction du barrage de Vives-Eaux, situé en Seine et Marne près de Melun, est en voie d'achèvement. Cinq tronçons de la future passerelle, de 33 m de longueur et de 30 tonnes chacun, ont quitté le port de Porto le 15 février à bord du navire « Fehn Castle » et sont arrivés le 19 février au port de Radicatel, près du Pont de Tancarville. Les passerelles seront ensuite transbordées sur deux péniches « Wesphalie » et « Exelmans », qui remonteront la Seine jusqu'à Paris et rejoindront leur destination finale en Seine et Marne vers le 26 février. Parfaitement adapté aux colis exceptionnels, le transport fluvial montre une nouvelle fois sa pertinence pour ce type de transport.

La construction d'un nouveau barrage sur la Seine

Ce chantier d'envergure fera émerger sur la Seine un nouveau barrage de navigation résolument moderne, tant dans son architecture que ses fonctionnalités. Il remplacera un ancien barrage datant de 1928, encore manœuvré par des hausses mécaniques. C'est le dernier barrage manuel à être reconstruit sur ce secteur de la Seine, entre Paris et Montereau, où naviguent plus de 13 000 bateaux par an et 4 millions de tonnes de marchandises.

Construit à 70 mètres à l'amont de l'ancien, le nouveau barrage cofinancé par la région Ile de France, sera équipé de **trois vannes-clapet automatisées**. Cette technologie moderne permet de gérer finement la ligne d'eau et de coordonner les manœuvres des barrages de navigation sur cet itinéraire, dont le rôle est de maintenir un niveau d'eau suffisant pour permettre la navigation. Ecologique, l'ouvrage sera également équipé **d'une passe à poissons**, cofinancée par l'Agence de l'eau, afin que les espèces migratrices (saumon, anguille, ...) puissent remonter le fleuve jusqu'à sa source.

Pour relier les deux rives de la Seine, le projet a prévu **une passerelle piétonne accessible au public, cofinancée par les collectivités locales** – la région Ile-de-France, le département de Seine et Marne, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine et les communes de Boisse-la-Bertrand et Boissise-le-Roi. Conçue par le cabinet LWA (Luc Weizmann Architecte), cette nouvelle passerelle présente une ligne architecturale soignée pour intégrer harmonieusement l'ouvrage dans le paysage. Elle permettra également d'accéder au nouveau local de commande, qui sera reconstruit entre les deux écluses pour contrôler à distance le barrage, les deux écluses et la passe à poissons.

L'avancement du chantier

La construction des passes et des piles du barrage s'est étalée sur trois années, de 2014 à 2016 (de mai à octobre pour les travaux en rivière). Dernière année de travaux, 2017 est consacrée à la finalisation du bâtiment de commandes, à la pose de la passerelle, à la création d'un mur-guide au niveau de l'écluse et à la démolition de l'ancien barrage. **La mise en service du nouveau barrage et l'ouverture de la passerelle publique sont prévues en juillet 2017**. Les travaux sont réalisés par le groupement EMCC, GTM TP IDF, Demathieu et Bard, Ducrocq, Rouby et la maîtrise d'œuvre est confiée à Artelia Eau Environnement/LWA.

Le financement du projet

Montant global de l'opération : 40 millions € TTC financés par :

État/ VNF : 23 M€

La Région Ile-de-France : 13,52 M€ (Contrat de projet Etat-région 2007-2013) et
835 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

Agence de l'eau Seine-Normandie : 2,16 M€ pour la construction de la passe à poisons

Le Département de Seine-et-Marne : 300 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

La Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine et les communes de Boissise la Bertrand et Boissise le Roi : 500 000€ pour la mise en accès public de la passerelle

Les acteurs du projet:

Maîtrise d'ouvrage : Voies navigables de France, Direction territoriale Bassin de la Seine

Maîtrise d'œuvre : Artelia Eau et Environnement / LWA (Luc Weizmann Architecte)

Réalisation : groupement EMCC/GTM TP IDF/Demathieu et Bard//Ducrocq/ Rouby

Contrôle technique : VERITAS et SECO

Contacts presse Voies navigables de France

Direction territoriale Bassin de la Seine

Service communication

Corinne Spiner

T. 01 83 94 44 27 / 06 23 02 09 35

corinne.spiner@vnf.fr / communication.dtbs@vnf.fr

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Les 4600 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, VNF intervient principalement sur :

Les infrastructures/ouvrages : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

Le transport de marchandises: il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

Le tourisme/patrimoine fluvial : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

Le développement durable / eau : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.